



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
30 juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarantième session

5-30 juin 2000 (Partie I)

#### Projet de rapport

##### Additif

*Rapporteur* : M. Amjad Hussain B. Sial (Pakistan)

### Questions relatives au programme : projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (point 3 b) de l'ordre du jour)

#### Programme 12. Prévention du crime et justice pénale

1. À sa 12e séance, le 15 juin 2000, le Comité a examiné le programme 12 du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, Prévention du crime et justice pénale.
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et a répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

#### Débat

3. Les participants ont appuyé le programme. Il a été constaté que le programme figurait parmi les priorités de l'Organisation. On s'est félicité des efforts accomplis en vue de rationaliser et de hiérarchiser les activités entreprises au titre du programme. D'aucuns étaient d'avis que le programme aurait dû être davantage axé sur des domaines dans lesquels l'ONU pouvait offrir un avantage comparatif. On s'est félicité de l'attention accordée à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Un appui aux activités du programme axées sur la criminalité transnationale organisée a été exprimé. La lutte contre la criminalité transnationale organisée devait se voir attribuer la priorité. On a fait observer qu'une importance excessive était accordée aux instruments juridiques et qu'il importait de mieux établir l'équilibre entre les diverses activités menées au titre du programme.

#### Conclusions et recommandations

4. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le programme 12 (Prévention du crime et justice pénale) du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, avec les modifications suivantes :

a) *Paragraphes 12.1, 12.3 d), 12.6 et 12.7 c)*

Ajouter les mots « sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » après les mots « terroriste », « terrorisme international », « terroristes », « terrorisme international »;

b) *Paragraphe 12.1*

i) Remplacer la première phrase par ce qui suit : « L'objectif général du programme est de renforcer la coopération internationale et l'aide apportée aux gouvernements pour leur permettre de faire face aux problèmes que pose la criminalité, tels que ceux liés à la criminalité transnationale organisée, au trafic des personnes et aux délits économiques et financiers, y compris le blanchiment de l'argent, la corruption, la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que de promouvoir des systèmes de justice pénale justes et efficaces »;

ii) Remplacer la deuxième phrase par ce qui suit : « Les textes portant autorisation du programme sont des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que les recommandations du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants »;

c) *Paragraphe 12.2*

i) Dans la première phrase, supprimer les mots « le Centre de prévention de la criminalité internationale de »;

ii) À la fin du paragraphe, ajouter les mots « ainsi que de l'Assemblée générale »;

d) *Paragraphe 12.3*

i) Ajouter avant l'alinéa a) du paragraphe 12.3 un nouvel alinéa ainsi conçu : « Promouvoir et appliquer les textes issus du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, les décisions de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale et les décisions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale »;

ii) Alinéa a) du paragraphe 12.3 : Remplacer les mots « et la corruption » par les mots « le trafic des personnes, les délits économiques et financiers, y compris le blanchiment de l'argent, la corruption et le trafic d'armes à feu »;

iii) Alinéa b) du paragraphe 12.3 : À la fin de l'alinéa, ajouter les mots « la réforme des établissements carcéraux, l'indépendance de l'appareil judiciaire et des autorités d'instruction, le système de justice pour mineurs et la justice à caractère réparateur, en vue notamment d'aider les

gouvernements à préserver les groupes d'adolescents vulnérables du recrutement par des criminels organisés »;

iv) Après l'alinéa c) du paragraphe 12.3, ajouter un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le programme aidera les gouvernements à mener à bien les efforts qu'ils accomplissent sur les plans national et multilatéral afin de faire face à l'évolution de la criminalité, ainsi qu'à créer les instruments et les institutions nécessaires pour établir un système plus sûr, transparent et efficace de prévention du crime et de lutte contre la délinquance. Il visera également à diffuser le savoir-faire en matière de traitement efficace et humain des délits, des délinquants et des victimes »;

v) Alinéa d) du paragraphe 12.3 : À la fin de l'alinéa, ajouter les mots « en s'y attaquant sous ses aspects criminels »;

vi) Ajouter après l'alinéa e) du paragraphe 12.3 un nouvel alinéa ainsi conçu : « Continuer à mettre au point, en consultation avec les États Membres, un programme mondial efficace de coopération technique à la lutte contre la corruption »;

vii) Ajouter un nouvel alinéa f) ainsi conçu : « Aider les gouvernements à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité »;

viii) Ajouter un nouvel alinéa g) ainsi conçu : « Améliorer et renforcer le programme de prévention et de réinsertion »;

ix) Ajouter un nouvel alinéa h) ainsi conçu : « Solliciter une coopération accrue des donateurs »;

e) *Paragraphe 12.4*

Dans la première phrase, remplacer les mots « efforts internationaux » par les mots « efforts nationaux »;

f) *Paragraphe 12.5*

i) Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « De plus, il apportera son aide à l'élaboration d'un nouvel instrument juridique international de lutte contre la corruption »;

ii) Ajouter à la fin de la dernière phrase le texte suivant : « en synergie avec les instituts du Réseau du programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale »;

g) *Paragraphe 12.6*

Remplacer la dernière phrase par le membre de phrase suivant : « Des évaluations des besoins particuliers des pays seront effectuées »;

h) *Paragraphe 12.7*

Remplacer les alinéas a) à d) par le texte suivant :

« a) L'adoption et l'entrée en vigueur, avec l'aide du Centre à la demande des gouvernements, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels;

b) Le développement des connaissances et des compétences techniques mondiales pour lutter contre certains aspects de la criminalité tels

que la criminalité transnationale organisée, le trafic de personnes, la criminalité économique et financière, y compris le blanchiment d'argent, la corruption, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que pour promouvoir des systèmes de justice pénale justes et efficaces;

c) Le développement de la capacité des États Membres à faire face, aux niveaux national, régional et international, à des problèmes en matière de criminalité tels que ceux posés par la criminalité transnationale organisée, le trafic de personnes, la criminalité économique et financière, y compris le blanchiment d'argent, la corruption, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que pour promouvoir des systèmes de justice pénale justes et efficaces. »;

i) *Paragraphe 12.8*

Remplacer les alinéas 12.8 a) à e) par le texte suivant :

« a) Le nombre d'États Membres ayant fait la demande et bénéficiant d'une assistance pour signer ou ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles additionnels;

b) Les meilleures pratiques et informations diffusées; les recherches entreprises et les nouvelles techniques mises au point et partagées par les États Membres afin de faire face aux problèmes que pose la criminalité, et de promouvoir des systèmes de justice pénale justes et efficaces;

c) Le nombre de pays ayant fait la demande et bénéficiant d'une assistance technique, et de la mise au point de plans, afin d'améliorer la capacité des États Membres, aux niveaux national, régional et international, de faire face aux problèmes que pose la criminalité, ainsi que de promouvoir des systèmes de justice pénale justes et efficaces;

d) La qualité et l'accessibilité des bases de données dont s'occupe le Centre de prévention de la criminalité internationale;

e) L'amélioration de l'assistance technique fournie pour faire face aux problèmes que pose la criminalité; l'augmentation du personnel de justice pénale ayant reçu une formation; »;

j) *Textes portant autorisation*

i) Ajouter les résolutions de l'Assemblée générale ci-après :

54/125 Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

54/127 Activités du Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention contre la criminalité transnationale organisée : fabrication illicite et trafic d'armes à feu et de pièces, éléments et munitions destinés à de telles armes, et examen de l'opportunité d'élaborer un instrument sur la fabrication illicite et le trafic d'explosifs

**54/129** Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

**54/130** Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

ii) Ajouter les résolutions du Conseil économique et social ci-après :

**1999/23** Activités du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

**1999/24** Mesures visant à favoriser la coopération et l'exploitation du centre d'échange d'informations pour les projets internationaux ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale

**1999/25** Prévention efficace du crime

**1999/26** Élaboration et application de mesures de médiation et de justice réparatrice en matière pénale

**1999/27** Réforme pénale

**1999/28** Administration de la justice pour mineurs

---